

Arrêté du 12 septembre 1994 relatif aux schémas et aux commissions d'organisation territoriale de la transfusion sanguine

12/09/1994

Les dispositions des articles 2 à 11 sont abrogées par l'arrêté du 17 septembre 2004 portant prorogation des schémas d'organisation de la transfusion sanguine.

Consulter également l'[arrêté du 17 septembre 2004 portant prorogation des schémas d'organisation de la transfusion sanguine](#)